



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers,

Excusés : M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DANIELIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT) M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====

Objet : Maintien du 9^{ème} adjoint dans ses fonctions

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

VU l'arrêté du Maire n° 23-423 en date du 22 juin 2023 portant retrait de délégation de fonction de Monsieur Guillaume SCHROLL, 9^{ème} adjoint,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT que par un arrêté en date du 22 juin 2023 et dans le but de satisfaire à la bonne marche de l'administration, Madame le Maire a retiré la délégation de fonction qu'elle avait auparavant accordé à Monsieur SCHROLL, 9^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que lorsqu'une délégation est retirée à un adjoint, l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales précise que « *le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* »,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu d'inviter le Conseil municipal à se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur SCHROLL dans ses fonctions d'Adjoint au Maire,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la cessation de fonction de Monsieur Guillaume SCHROLL au poste de 9^{ème} Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	27 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration),
CONTRE	
ABSENTION	5 - M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20230706-D-SAJ-23070603-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023